



PRÉFET DE L'ARIÈGE

PRÉFECTURE
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
DES COLLECTIVITÉS LOCALES,
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES
BUREAU DES ÉLECTIONS
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE
A. Maertens

**Arrêté préfectoral fixant la liste des candidats à
l'élection de six juges au tribunal de commerce
de Foix le 6 octobre 2016**

**La Préfète de l'Ariège
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code de commerce et notamment l'article R.723-6;

Vu les déclarations de candidature à l'élection de six juges au tribunal de commerce de Foix le 6 octobre 2016 enregistrées à la préfecture de l'Ariège;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Ariège :

A R R Ê T E

Article 1

La liste des candidats à l'élection de six juges au tribunal de commerce de Foix le 6 octobre 2016 dont la déclaration de candidature a été enregistrée, est arrêtée ainsi qu'il suit :

Nom- prénom du candidat	Nom de la liste	Durée du mandat
M. Lucas MARTINEZ	CNDI	2 ans
M. Xavier CUQ	L'entreprise d'abord	4 ans
M. Christian CARMONA	L'entreprise d'abord	4 ans
M. Thierry RODRIGUEZ	L'entreprise d'abord	4 ans
M. Denis MARCHAND	L'entreprise d'abord	2 ans
M. Patrick ALMUDEVER	L'entreprise d'abord	2 ans
M. Bruno DUVAL	L'entreprise d'abord	2 ans

Article 2

Le secrétaire général de la préfecture de l'Ariège, le président du tribunal de commerce et le président de la commission d'organisation des élections sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Foix, le 19 septembre 2016
Pour la préfète et par délégation
Le secrétaire général
signé
Christophe HERIARD

